



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : plantelme@yonne.fff.fr

PV 46 Sp 5

PV de la Commission Sportive du 6 septembre 2023

Président de séance : M. Schminke Didier

Présents : MM. Barrault Norbert – Bénard Christian – Romojaro Mickaël

Début de la réunion : 18h00

Forfaits

Match 26509042 du 03.09.23 Gurgy 2 – St Sauveur 1 D3 gr B

La commission,

- prend note du courriel du club du St Sauveur en date du 2 septembre 2023,
- en application de l'article 19 – forfait du règlement des championnats seniors,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Sauveur 1 au bénéfice de l'équipe de Gurgy 2,
- score : Gurgy 2 = 3 buts, 3 pts – St Sauveur 1 = 0 but, - 1 pt,
- donne match retour à jouer le 9 juin 2024 sur les installations de Gurgy.
- amende 45 € pour forfait déclaré seniors au club de St Sauveur (amende 6.10)

Match 26409075 du 03.09.23 St Fargeau 2 – Seignelay 1 D3 gr B

La commission,

- prend note du courriel du club du St Fargeau en date du 1er septembre 2023,
- en application de l'article 19 – forfait du règlement des championnats seniors,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Fargeau 2 au bénéfice de l'équipe de Seignelay 1,
- score : St Fargeau 2 = 0 but, - 1 pt – Seignelay 1 = 3 buts, 3 pts,
- amende 45 € pour forfait déclaré seniors au club de St Fargeau (amende 6.10)

Match 26506496 du 03.09.23 Chablis/St Bris 2 – E.C.N. 2 D3 gr C

La commission,

- prend note du courriel du club de Chablis en date du 3 septembre 2023,
- en application de l'article 19 – forfait du règlement des championnats seniors,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Chablis/St Bris 2 au bénéfice de l'équipe d'E.C.N. 2,
- score : Chablis/St Bris 2 = 0 but, - 1 pt – E.C.N. 2 = 3 buts, 3 pts,
- amende 45 € pour forfait déclaré seniors au club de Chablis (amende 6.10)

Changements dates, horaires, terrains

Match 26506696 du 24.09.23 E.C.N. 1 – Sens FC 3 D1

Demande d'inversion de match du club de Sens FC.

La commission, vu le refus du club d'E.C.N., maintient ce match à sa programmation initiale le 24 septembre 2023 sur les installations de Chatel Gérard.

Match 26509179 du 24.09.23 Toucy 2 – Chevannes 1 D2 gr B

Demande d'inversion de match du club de Toucy.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse :

- le match aller – à jouer le 24 septembre 2023 sur les installations de Chevannes,
- le match retour – à jouer le 18 février 2024 sur les installations de Saints.

Match 26508140 du 10.09.23 SC Sénonais 1 – Pont Sur Yonne 1 D3 gr A

La commission donne ce match à jouer le 10 septembre 2023 à 12 h 30 sur les installations du stade La Fosse Aux Vaches à Sens (match en LR du match de Sens Jeunesse 1).

Match 26901090 du 10.09.23 St Julien 1 – Sens Jeunesse 2 D4 gr A

Demande de report de match du club de St Julien,

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale, le 10 septembre 2023.

Championnat U18 départemental 1

La commission,

- attendu que les équipes U18 de Chevannes 1, Joigny 1 – Auxerre ASC 1 – Paron FC 1 – Sens FC 1 et Appoigny 1 sont qualifiées pour le prochain tour de Coupe Gambardella le 17 septembre 2023,
- reporte les rencontres de championnat U18 D1 du 16 septembre 2023 à la date du 28 octobre 2023 :
 - match 26908420 Chevannes/Charbuy 1 – Avallon FCO 1
 - match 26908422 Joigny 1 – Auxerre ASC 1
 - match 26908423 Paron FC 1 – Sens FC 1
 - match 26908424 UF Tonnerrois 1 – Appoigny 1

FMI

Match 26508947 du 03.09.23 Monéteau 2 – Vergigny St Flor Portugais 1 D3 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Monéteau 2 = 1 / Vergigny St Flor Portugais 1 = 1.

Questions diverses

Match 26508738 du 01.10.23 SC Sénonais 1 – St Sérotin 1 D3 gr A

La commission prend note du courriel du club de St Sérotin en date du 5 septembre 2023 – demande d'arbitre – et le transmet à la C.D.A.

Match 26508103 du 03.09.23 Toucy 3 – Migennes 2 D3 gr B

La commission prend note du courriel du club de Migennes en date du 3 septembre 2023 concernant la FMI.

Fin de la réunion : 19h00

Le Président de séance

Schminke Didier

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »